
AVIS AU PUBLIC

**APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
SAINT GERVAIS SUR ROUBION**

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION a approuvé, par délibération du 1^{er} juillet 2019, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION.

La délibération fait l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme. Elle est affichée en Mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION et au siège de MONTELIMAR AGGLOMERATION durant 1 mois.

La délibération et le dossier de modification du PLU approuvé sont tenus à la disposition du public en mairie de SAINT GERVAIS SUR ROUBION et à la Direction de l'Urbanisme de MONTELIMAR AGGLOMERATION (Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR) ainsi qu'à la Préfecture, aux heures et jours d'ouverture des services.